

**Mesdames et Messieurs les membres
du Conseil Municipal de
SAINT CLAIR DE LA TOUR**

Saint Clair de la Tour,
Le 8 juin 2020

N/REF : PB/VH/2020

Objet : convocation Conseil Municipal

Affaire suivie par : Monsieur Patrick BLANDIN, Maire.

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal,

J'ai le plaisir de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique.

**MERCREDI 17 JUIN 2020
à 20h 00
SALLE DU CANAL**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du compte-rendu du 26 mai 2020
- Délibération fixant les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes.
- Création des commissions municipales et du nombre d'élus les composant
- Désignation des membres au sein des commissions municipales
- Désignation des membres titulaires et suppléants de la CAO (commission d'appel d'offres) 3 membres du conseil municipal plus le Maire
- Désignation des membres élus du CCAS (5 membres du conseil municipal dont le Maire)
- Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au SEDI / territoire Energie 38(syndicat Electricité)
- Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au SMABB (Haute Bourbre)
- Désignation de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au Syndicat des Eaux des Abrets
- Désignation de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au SIVU, service d'aide à domicile aux personnes âgées de la Région Turipinoise
- Désignation de 2 représentants au CISPD (Comité Intercommunal de Prévention de la Délinquance)
- Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal
- Délégations données au Maire par le Conseil Municipal selon l'article 2121.22 du CGCT
- Tirage au sort des jurys d'assises : 3 x 3 =9 électeurs tirés au sort
- Admission en non-valeur pour impayé cantine
- Questions orales

Il serait également souhaitable de vous munir d'un stylo personnel d'encre noire ou bleu afin de ne pas avoir à les partager entre conseillers.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire
Patrick BLANDIN

